

Le premier ministre est depuis longtemps un grand défenseur des droits et des libertés de la personne. (*Exclamations.*) Du moins c'est ce qu'il prétend.

L'hon. M. Starr: Il le sera toujours.

M. Argue: Le premier ministre a fait des déclarations en faveur des droits de la personne mais il n'est pas passé aux actes. Ses paroles sont éloquentes mais ses actes nous démontrent qu'il n'est pas un défenseur des droits et des libertés de la personne.

L'hon. M. Starr: C'est vous qui le dites.

M. Argue: Il a mis de côté les droits des citoyens de la province de Terre-Neuve.

M. Graffey: Finissez-en avec vos harangues.

M. Argue: Ces prévisions renferment un crédit statutaire pour le traitement du premier ministre et le service qui relève de lui. Nous avons proposé cette motion avec l'espoir que le gouvernement conservateur ferait plus que de prétendre qu'il est pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ces jours ont été des jours sombres pour le Canada. Les Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail ont dû faire savoir au Conseil privé que les droits fondamentaux n'étaient pas respectés chez nous et que le gouvernement négligeait d'intervenir. Le bon renom du Canada dans les milieux internationaux a pâti des atteintes dirigées contre les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Je le répète, monsieur le président, je ne plaide ni pour un groupe, ni pour une organisation. Je plaide pour que, dans le cadre de cette nation, le droit des gens à s'associer aux organismes de leur choix, qu'il s'agisse de syndicat ouvrier, d'organisme agricole ou religieux...

M. le président: A l'ordre! Le député ne paraît certes pas vouloir se conformer à la décision du président. J'ai exprimé mon avis là-dessus à plusieurs reprises. Je le prie, pour la dernière fois, de bien vouloir collaborer avec le président, afin d'assurer la bonne marche du débat.

M. Argue: Monsieur le président, j'aimerais savoir comment on peut réussir à discuter d'une motion dont le comité est saisi tout en s'abstenant de dire quelque chose sur cette motion. Je n'arrive pas à comprendre comment on y parvient.

M. le président: A l'ordre! Je sais que le député peut comprendre l'esprit du Règlement, et il n'aimerait pas, j'en suis sûr, que je doute de ses facultés.

L'hon. M. Chevrier: Il a le droit de se faire entendre.

M. Argue: Monsieur le président, la déclaration que vous venez de faire ne facilite pas les choses. La motion vise à condamner un gouvernement qui prétend veiller aux droits et aux libertés fondamentales de l'homme mais qui, par son inertie, permet qu'on fasse fi de ces droits et de ces libertés dans notre pays.

M. Peters: Monsieur le président...

Des voix: Le vote!

M. Peters: J'aimerais formuler quelques brèves observations sur l'amendement à la motion qui a été proposée.

Une voix: Procédons à la mise aux voix!

M. Peters: Quand les députés réclament la mise aux voix sans qu'on nous ait donné le temps d'examiner la question, ne font-ils pas justement ce dont nous les accusons à bon nombre d'autres égards? Ils réclament la mise aux voix parce qu'ils savent qu'ils ont une forte majorité à la Chambre.

M. le président: A l'ordre! Le député a la parole, et il peut poursuivre ses observations sans analyser les interruptions.

M. Peters: Je crois que nous devrions réduire à rien le crédit destiné au conseil privé. A mon avis nous avons le droit de parler de ces questions en étudiant la motion lors de l'examen des subsides provisoires. Je ne suis pas ici depuis très longtemps, mais telle semble être la situation. Pourquoi le débat a-t-il lieu, si nous n'avons pas ce droit? Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas simplement ce sixième des crédits? Nous pourrions débattre toute la question plus tard à l'occasion de l'examen du budget des dépenses?

M. le président: A l'ordre! Le député ne parle certainement pas de l'amendement proposé quand il analyse les décisions rendues par le président. Je lui demanderai d'en arriver au projet d'amendement en se laissant guider par les décisions du président.

M. Peters: Je n'avais pas l'intention de traiter toute la question, monsieur le président, mais il me semble que cette modification équivaut à une condamnation de la façon dont le gouvernement traite une certaine question et qu'on peut rattacher mes observations au crédit prévu pour le conseil privé.

Nous ne sommes pas du tout satisfaits, nous ne sommes pas heureux,—et je ne le suis pas depuis assez longtemps,—des initiatives du gouvernement actuel, et je crois qu'on pourrait en dire autant de la population dans son ensemble ou du moins d'une grande partie d'entre elle. J'aimerais signaler que ces membres du Conseil privé, ces dirigeants de cette énorme majorité ici, ont l'obligation,